République Française
Département des Hautes-Alpes

Services Techniques

AR PREFECTURE
005-240500439-20180703-2018_66-DE
Reçu le 05/07/2018

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2018-66 du 03 juillet 2018

OBJET - Dépôt du dossier de demande d'autorisation de modifier un établissement recevant du public (ERP) pour le théâtre du Briançonnais

Rapporteur : M. Jean-Louis CHEVALIER

Pièce jointe : Dossier de demande d'autorisation de modifier un établissement recevant du public.

Le 03 juillet 2018 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 27 juin 2018 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 24

Nombre de pouvoirs : 9

M. Emeric SALLE est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Fanny BOVETTO, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PETELET, Mme Claude JIMENEZ, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Michel GONNET (1er adjoint de M. Olivier FONS), M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. Charles PERRINO.

Ont donné pouvoir : Mme Francine DAERDEN à Mme Nicole GUÉRIN
Mme Catherine GUIGLI à Mme Marie MARCHELLO
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
M. Mohamed DJEFFAL à Mme Fanny BOVETTO
M. Guy HERMITTE à Mme Anne-Marie FORGEOUX
Mme Martine ALYRE à Mme Catherine BLANCHARD
M. Maurice DUFOUR à M. Yvon AIGUIER
M. Romain GRYZKA à M. Roger GUGLIELMETTI
M. Bruno MONIER à M. Emeric SALLE

Exposé des motifs :

La Communauté de communes du Briançonnais (C.C.B.) dispose de la compétence « Construction, aménagement, gestion et entretien d'équipements culturels d'intérêt communautaire », dont le théâtre du Briançonnais,

A ce titre, elle doit améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et notamment créer un sanitaire adapté.

Il convient donc de déposer une demande d'autorisation pour les travaux exposés supra.

Ceci exposé :

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2017-11-21-004 du 21 novembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais portant notamment compétence en matière de gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire, dont le théâtre du Briançonnais, situé au 21 rue de la République, sur la commune de Briançon,

Communauté de Communes du Briançonnais – Les Cordeliers – 1 rue Aspirant Jan – 05105 Briançon Cedex
Tél : 04 92 21 35 97 – Fax : 04 92 20 38 90 – mail : accueil@ccbrianconnais.fr

AR PREFECTURE
005-240500439-20180703-2018_66-DE
Reçu le 05/07/2018

Vu les articles L111-7, L111-8, L.123-1 et L123-2 du code de la construction et de l'habitation,

Vu la classification ERP, du théâtre du Briançonnais : 2ième catégorie,

Vu le projet de demande d'autorisation joint en annexe,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes du Briançonnais de créer un sanitaire pour personnes à mobilité réduite,

Considérant que ces travaux doivent faire l'objet d'une autorisation de travaux,

Considérant que les crédits nécessaires ont été portés aux budgets primitifs,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le dossier de demande d'autorisation de modifier un établissement recevant du public,
- **Autorise** le Président ou son représentant à déposer et à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier ainsi que toutes les pièces administratives se référant à cet acte, pour les travaux de construction d'un sanitaire pour personnes à mobilité réduite au théâtre du Briançonnais.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS
Département des Hautes-Alpes

Gérard FROMM.

Date affichage : 05 JUIL. 2018

Communauté de Communes du Briançonnais – Les Cordeliers – 1 rue Aspirant Jan – 05105 Briançon Cedex
Tél : 04 92 21 35 97 – Fax : 04 92 20 38 90 – mail : accueil@ccbrianconnais.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA CONSTRUCTION

Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) Cette demande vaut également demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

PREFECTURE
Reçu le 05/07/2018
cerfa N° 13824*03

pour un seul ERP sur une, deux ou trois années : Oui ❑ Non ❑

Articles L. 111-8 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation

Cadres 1 à 3 informations nécessaires à l'instruction de l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public
Cadre 4 informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application de l'article R. 111-19-17, R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation
Cadre 5 Informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité
Cadre 6 informations nécessaires à l'instruction de l'Agenda d'accessibilité programmée
Cadre 7 engagement du demandeur

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez construire, aménager ou modifier un établissement recevant de public
- et votre projet n'est soumis ni à un permis de construire ni à un permis d'aménager
- et le cas échéant, demander l'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'aP) pour la mise en accessibilité de votre établissement sur une, deux ou trois années

Cette demande vous permet d'accomplir les formalités nécessaires

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de l'autorisation

AT ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___

Le cas échéant, n° de la déclaration préalable[1] effectuée au titre du code de l'urbanisme :

___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___

Date de dépôt en mairie : ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___

1 - Identité du demandeur.

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et, dans le cas d'une co-signature par plusieurs personnes physiques ou morales d'une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée, le chef de file du suivi du dossier.
Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre [2].

Vous êtes un particulier **Madame** ❑ **Monsieur** ❑

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et dénomination : Communauté de commune du Briançonnais

N° Siret : 2 4 0 5 0 0 4 3 9 0 0 0 8 0

Représentant de la personne morale : Madame ❑ **Monsieur** ☒

Nom : FROMM Prénom : Gérard Date de naissance à défaut de N° Siret : ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___

2 - Coordonnées des ou du demandeur(s)

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre[2].

Adresse Numéro : 1 Voie : rue Aspirant JAN

Lieu-dit : ..... Localité : BRIANCON

Code postal 0 5 1 0 0 BP ___ ___ ___ cedex ___ ___

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : ..... Division territoriale : .....

Téléphone fixe : 0 4 9 2 2 1 3 5 9 7 **Portable :** ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___ ___

Indicatif si pays étranger : ___ ___ ___ ___ Courriel : accueil @ ccbrianconnais.fr

1 Votre projet peut également être soumis au respect de la réglementation de l'urbanisme et nécessiter l'obtention d'une déclaration préalable notamment s'il entraîne un changement de destination du bâtiment, modifie des structures porteuses ou le volume d'une construction existante. Si une déclaration préalable est nécessaire, elle sera instruite en parallèle de la présente autorisation.
2 Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessus. Une copie des décisions concernant les autorisations de travaux sera adressée aux autres demandeurs, lesquels seront co-titulaires de l'autorisation.

AR PREFECTURE
005-240500439-20180703-2018_66-DE
Reçu le 05/07/2018

3 - Auteur du projet ou maître d'œuvre

Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Et/ou :
Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas échéant : .....

N° Siret : ☐☐☐☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐☐☐

Adresse Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : ..... Localité : .....

Code postal ☐☐☐☐☐ BP ☐☐☐ cedex ☐☐☐☐☐

Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays : ..... Division territoriale : .....

Téléphone fixe : ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ Téléphone portable : ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐

Indicatif si pays étranger : ☐☐ ☐☐ Courriel : ..... @ .....

☐ Je souhaite que les courriers de l'administration (autres que les décisions) lui soient adressés

4 - Le projet

4.1 – Adresse du terrain

Nom de l'établissement : Théâtre du Briançonnais

Numéro : 21 Voie : rue de La République

Lieu-dit : ..... Localité : Briançon

Code postal 0 5 1 0 0 BP ☐☐☐ cedex ☐☐

N° de section(s) cadastrale(s) : AM 139 17A N° de parcelle (s) : .....

4.2 – Activité

AVANT TRAVAUX, le cas échéant :

Activité principale exercée dans l'établissement *(par étage(s))* :
Théâtre, Salles des Association, Cinéma

Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) *(par étage(s))* :

Classement sécurité incendie de l'ERP :
(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)
L/P/W 2éme

Identité de l'exploitant *(s'il est connu au moment du projet)* :

APRÈS TRAVAUX :

Activité principale *(par étage(s))* :
Idem

Activité(s) annexe(s) (*(par étage(s))* :

Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP :
(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)
Idem

Identité de l'exploitant :

Veuillez compléter sur papier libre, si nécessaire.

AR PREFECTURE
005-240500439-20180703-2018_66-DE
Reçu le 05/07/2018

4.3 – Nature des travaux *(plusieurs cases possibles)*

☐ Construction neuve

☐ Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité

☐ Extension

☐ Réhabilitation

☐ Travaux d'aménagement (remplacement de revêtements, rénovation électrique, création d'une rampe, par exemple)

☒ Création de volumes nouveaux dans des volumes existants (modification du cloisonnement, par exemple)

Surface de plancher avant travaux : 14 m² Surface de plancher après travaux : 14 m²

☐ Modification des accès en façades

Le cas échéant, si toute présente demande ne vaut pas demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée, préciser si ces travaux mettent en œuvre des engagements d'un Ad'ap déposé antérieurement.

☐ Oui : Ad'AP n° ___ validé le : ___

☐ Non

Cette demande fait l'objet d'une déclaration ou autorisation au titre du code de l'environnement (produits dangereux stockés ou utilisés) : Oui ☐ Non ☒

4.4 – Effectif

Effectif maximum susceptible d'être admis même temporairement par niveau (suivant le calcul réglementaire défini par le règlement incendie) en indiquant les principaux locaux accessibles au public et les taux d'occupation

	Types de locaux (local / taux d'occupation)	Public	Personnel	TOTAL
Sous-sol	100			
Rez-de-chaussée	575			
1er étage	632			
2e étage				
3e étage				
Effectif cumulé	1939			

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérieur à 3, présence d'une mezzanines, etc)

4.5 - Stationnement

Stationnement couvert ☐ Parcs de stationnement intégrés ☐ ou isolés ☐

Si parc existant, préciser son année de permis de construire (PC) initial : _____

	Avant réalisation du projet	Après réalisation du projet
Nombre de places de stationnement		
Dont nombre de places réservées aux personnes handicapées		

5 - Dérogations et/ou adaptations mineures

5.1 – Dérogations

Ce projet comporte une demande de dérogation :

☐ Au titre de la sécurité incendie (Article R.123-13 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : _____

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures compensatoires proposées)

☐ Au titre de l'accessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : _____

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures de substitution proposées pour les ERP exerçant une mission de service public)

5.2 – Modalités particulières d'application

☐ Le projet présente des contraintes liées à la structure du bâtiment qui justifient des modalités d'application particulières telles que définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du Code de la construction et de l'habitation

(veuillez expliciter les adaptations prévues et les contraintes structurelles dont elles découlent)

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

.....

.....

.....

.....

AR PREFECTURE
005-240500439-20180703-2018_66-DE
Reçu le 05/07/2018

6 – Agenda d'accessibilité programmée

Ce projet comporte une demande d'Agenda d'accessibilité programmée sur une, deux ou trois années

Avez-vous antérieurement bénéficié d'une prorogation du délai de dépôt au titre d'une situation financière délicate ou suite à un refus d'un premier agenda? (Article L. 111-7-6 du code de la construction et de l'habitation)

☐ Oui ☒ Non

Si oui, veuillez joindre l'arrêté préfectoral correspondant

6-1 Situation de votre établissement à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 du code de la construction et de l'habitation
(Parties de l'établissement accessibles, parties restant à mettre en accessibilité, dérogations obtenues…)

.....

.....

.....

.....

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

6-2 Chiffrage et calendrier détaillés de la mise en accessibilité de l'établissement

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'établissement sont les travaux définis dans la notice descriptive d'accessibilité (Article R. 111-19-19 CCH, pièce n° 10 du bordereau de dépôt des pièces à joindre), ainsi que l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, etc., et les autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public (signalétique)

Actions de mise en accessibilité programmées	Date de début (semestre, mois, ...)	Date de fin (semestre, mois, ...)	Coût prévisionnel

Veuillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité.

Coût de la mise en accessibilité	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Total	

7 - Engagement du ou des demandeur(s)

J'atteste avoir qualité pour demander cette autorisation :
Je (nous) soussigné(és), auteur(s) de la demande, certifie(ions) exacts les renseignements qui y sont contenus.
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité et la sécurité incendie et m'engage à respecter les règles du code de la construction et de l'habitation relatives à la solidité et à la sécurité des personnes.

à Briançon

Le : .....

Signature du (des) demandeur(s)

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☐
Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.